

Législation civile du Canada concernant le Mariage et le Divorce

EN REGARD DE LA

Législation ecclésiastique

ET EN PARTICULIER DES

Règles du Décret “Ne temere”

*Par le R. P. DUVIC, O.M.I., D.D.,
Professeur de Théologie morale à l’Université d’Ottawa.*

SCOLASTICAT SAINT-JOSEPH, RUE MAIN
OTTAWA